

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

JUIN 2023

1. Changement des compteurs d'eau et passage à la radio-relève

D'importants investissements ont été décidés par le conseil municipal concernant la distribution de l'eau potable.

Sur les 276 compteurs en service en 2022, seuls 91 étaient en conformité par rapport à la loi. Un compteur doit être changé tous les quinze ans

Il a donc été décidé de changer tous les compteurs sans exception et de passer à la radio-relève. Et c'est chose faite, puisque depuis le 20 mai 2023, la radio-relève est entrée en service sur l'ensemble de la commune.

Mais au fait, la radio-relève, c'est quoi ? Un module de radio-relève est installé sur votre compteur d'eau. Il permet de relever à distance votre consommation.

Avantages de la radio-relève :

- Plus de dérangement pour relever votre compteur d'eau.
- 2 heures suffisent aujourd'hui pour relever les 289 compteurs que compte la commune.
- Faire un relevé tous les mois pour suivre les fuites.
- Prévenir au plus vite les usagers pour limiter leur facture.

Il faut savoir que les fuites d'eau peuvent entraîner des conséquences importantes sur votre facture. Quelques exemples de fuites d'eau les plus fréquentes :

- Goutte-à-goutte au robinet peut atteindre jusqu'à 25 m³ d'eau par an (environ 70 €).
- Fuite sur un chauffe-eau peut atteindre jusqu'à 85 m³ d'eau par an (environ 250 €).
- Fuite sur une chasse d'eau peut atteindre jusqu'à 220 m³ d'eau par an (environ 650 €).

Depuis sa mise en application, 27 fuites ont été détectées chez des particuliers. Chaque personne a été prévenue dès la fuite détectée.

Bilan de l'opération :

- 2 sont en encore en recherche de fuite
- 25 ont été réparées.

Ces fuites représentent un volume d'environ 800 m³ d'eau engendrant un surcoût de consommation d'environ 2 300 € à charge pour les administrés. Pour beaucoup de ces fuites, la détection aurait été difficile voire impossible sans l'utilisation d'un tel matériel.

Il reste encore un paramétrage de périodicité à modifier sur quelques compteurs, ce sera chose faite dans le courant de l'automne et l'opération compteur sera terminée.

2. Schémas directeurs réseaux d'eau et d'assainissement

Comme annoncé dans le bulletin d'informations de mars 2023, afin de respecter la réglementation en vigueur, la commune de Rahon a mandaté l'entreprise SOGEDO pour réaliser un diagnostic de ses ouvrages liés à la distribution en eau potable, la défense incendie et le traitement des eaux usées.

Les objectifs de ce diagnostic sont multiples : préserver la ressource en eau, fiabiliser sa distribution, améliorer la défense incendie et protéger le milieu naturel.

Ainsi, les équipes SOGEDO et d'autres entreprises sous-traitantes interviendront ponctuellement sur la commune pour mener diverses opérations (relevé GPS des réseaux, inspection des ouvrages, mise en place d'appareils de mesures...). Certaines interventions se dérouleront de nuit.

Grâce à ces schémas directeurs, nous aurons des plans précis des réseaux humides (eau et assainissement).

La fin de ce diagnostic est prévue pour fin 2024.

3. Aménagement de la traversée du village

Les travaux d'aménagement de la traversée du village débuteront à partir du 24 juillet pour une durée d'environ 2 semaines.

Comme annoncé lors de la réunion publique mercredi 12 avril 2023, ces travaux se décomposeront comme suit :

- Installation de feux « vert récompense » sur la route départementale RD 46 (rue du moulin et rue du bois). Ces feux sont au rouge en permanence et passent au vert si un véhicule arrive en dessous de 50 km/h
- Aménagement d'un chemin piéton rue du moulin
- Installation de deux réductions de largeur de chaussée rue du moulin.

4. Aménagement de la place

Deux arbres ont été coupés car leurs racines soulevaient le revêtement en enrobé.

Les travaux d'aménagement de la place débuteront à partir du 24 juillet pour une durée d'environ 2 semaines.

Comme annoncé lors de la réunion publique mercredi 12 avril 2023, ils comprendront :

- Extraction des deux souches
- Remise en place des bordures et du revêtement en enrobé
- Ouverture et aménagement de l'accès au terrain multisport pour l'utiliser occasionnellement en parking.

5. Arrêté sécheresse

Les cours d'eau et les nappes poursuivent leur baisse. Par conséquent, le préfet a pris le 30 juin 2023, un arrêté de restriction temporaire des usages de l'eau (arrêté n° 2023-06-28-001).

Afin de faciliter la compréhension du grand public et d'être au plus proche de l'origine de l'eau, une cartographie unique est proposée pour 2023 avec un nouveau découpage des zones.

Pour notre commune :

Usages économiques : Niveau vigilance

- Entreprises et agriculteurs : adopter une gestion économe de l'eau.

Usages non-économiques : Niveau alerte

- Particuliers et collectivités locales :
 - Ne pas arroser :
 - Jour et nuit les espaces verts et les pelouses
 - De 11h00 à 19h00 les potagers, les massifs fleuris (jardinières et pleine terre)
 - Ne pas laver les façades, toitures et terrasses
 - Ne pas remplir la piscine de plus d'un m3 sauf remise à niveau (dans la limite de 10% du volume total) et premier remplissage après travaux
 - Ne pas arroser les terrains de sport de 11h00 à 19h00
 - Ne pas laver la voiture chez soi
 - Fermer les fontaines en circuit ouvert (privé ou publique).

Retrouvez toutes les informations concernant la sécheresse, tels que les arrêtés et les comptes rendus de la cellule sécheresse sur <https://jura.gouv.fr> ou sur le site Propluvia.

Voici quelques astuces pour économiser l'eau.

- Faites un constat des fuites d'eau et réparez-les
- Prenez une douche plutôt qu'un bain
- Mettez une brique ou bien une bouteille remplie de sable dans le réservoir de votre chasse d'eau
- Réutilisez l'eau de cuisson ainsi que l'eau froide qui coule en attendant votre demande d'eau chaude
- Utilisez un pommeau de douche économique
- Installez un mitigeur thermostatique

- Achetez des appareils électroménagers économiques
- Installez un système de chasse d'eau économique (double touche)
- Lavez votre sol avec de l'eau de pluie
- Utilisez un balai brosse plutôt qu'un tuyau d'arrosage pour nettoyer les allées et les terrasses
- Arrosez le matin ou en soirée.

6. Surveillance des réseaux électriques en hélicoptère

Afin d'entretenir et de moderniser les réseaux de distribution d'électricité, ENEDIS investit chaque année pour organiser la visite préventive du réseau électrique aérien 20000 volts. Le programme 2023, concerne 800 kilomètres de lignes, dont certains sont situés sur le territoire de Rahon. ENEDIS a confié, ce diagnostic des lignes à Jet Systems Hélicoptères Services, qui va intervenir entre le 17 juillet 2023 et le 11 août 2023.

Les hélicoptères utilisés sont :

- MD 500 Immatriculé : F-GZGM
- MD 500 Immatriculé : F-GJLX

7. Formations à l'utilisation des défibrillateurs

Les formations à l'utilisation des défibrillateurs reportées à cause du COVID sont relancées par la communauté de communes de la Plaine Jurassienne. Une session a été programmée en juin à la Plaine Jurassienne mais a dû être annulée faute de participants. Une séance sera programmée à l'automne.

Renseignements et inscriptions en mairie au 03.84.81.82.01. Groupes de 15 personnes. Vendredi soir. Durée 2h00.

8. Collecte des déchets résiduels

Le SICTOM de la zone de Dole réorganise ses tournées de collecte des déchets résiduels (bacs gris) et recyclables (bacs jaunes ou bleus). A compter du 19 Juin 2023, le service de collecte a évolué de la façon suivante la commune de Rahon. La collecte des bacs recyclables et résiduels reste le jeudi mais s'effectuera entre **5h du matin et 20h le soir**.

Les bacs doivent être sortis mercredi soir :

- Couverture fermée
- Au bord du trottoir ou bord de route, poignées côté route
- Collecte entre 5h00 et 20h00
- Bacs gris : jeudi chaque semaine
- Bacs bleus ou jaunes : jeudi des semaines impaires
- Collecte décalée d'un jour, après un jour férié dans la semaine jusqu'au samedi

Pour toute demande d'information : contact@sictomdole.fr

9. Environnement : les actions de la Plaine Jurassienne

Le compostage : au 1^{er} janvier 2024, les biodéchets, autrement dit les déchets de cuisine, ne devront plus terminer dans la poubelle des ordures ménagères.

Depuis qu'elle en possède la compétence, la Plaine Jurassienne s'est attachée à réduire la production d'ordures ménagères. Parmi les mesures mises en place, la vente de composteurs est la plus emblématique. Les personnes intéressées peuvent en acquérir au prix de 8 € en s'adressant au secrétariat de la Plaine Jurassienne. Plus de 3000 composteurs ont déjà été vendus.

Pour rappel, voici les choses à ne pas mettre dans le compost :

- Les noyaux et coques (avocat, pêche, abricot, noix, ...)
- Les viandes et poissons
- Les cendres de barbecue

- Les feuilles vernissées
- Les coquilles de fruits de mer et les coquillages
- Les produits laitiers
- Les matières grasses et huiles de cuisson
- Les mégots de cigarette.

10. Moustique tigre

Depuis 2021, le moustique tigre se propage dans notre département.

Le moustique tigre apprécie particulièrement l'environnement humain et colonise surtout les environnements urbains et péri-urbains. Dans ces environnements, le moustique tigre utilise toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels d'eau (vases, pots, sous-pots, jouets d'enfants, bidons, gouttières, toits plats mal drainés...) pour y déposer ses larves. Il s'agit généralement de toutes petites réserves d'eau stagnante.

Pour lutter efficacement contre le moustique tigre, il est nécessaire de se protéger selon plusieurs axes. Il n'y a pas UNE solution miracle, mais c'est la combinaison de plusieurs actions ou dispositifs qui vous permettra de profiter à nouveau de votre jardin aux heures où il attaque (matin et fin d'après-midi généralement).

Pour vous protéger, la mesure la plus importante à prendre est d'éliminer de votre entourage toute source d'eau stagnante. Ensuite, vous pouvez investir dans un piège à moustique.

Vous retrouverez toutes les informations sur le site <https://moustique-tigre.info/>

11. Fête du village : 13 août 2023

Cette année encore, le foyer rural et le football club de Rahon, soutenus par la municipalité vous proposent "la fête au village" !

Parmi les distractions : descentes de caisses à savon folkloriques (inscriptions au 06 45 30 94 53), concours de vélos fleuris pour les petits, fête foraine, kermesse, attractions diverses, restauration rapide tout au long de l'après-midi, buvette, fanfare de rue, repas dansant avec orchestre en soirée sur réservation au 03 84 81 75 96.

Rendez-vous le dimanche 13 août prochain pour vivre ou revivre une belle journée au cœur de notre village !!!

12. Le coin des associations

Date	Manifestation	Association
15 juillet 2023	Marché de Producteurs + Barbecue	CIMPAM
4-5-6 août 2023	Concours de saut d'obstacles Reporté en octobre	Rahon Sport Equitation
13 août 2023	Fête du village	Foyer rural + FC Rahon
19 août 2023	Marché de Producteurs + Barbecue	CIMPAM
16 septembre 2023	Marché de Producteurs	CIMPAM
16 septembre 2023	Journée du patrimoine	(visite découverte de l'église lors du marché)
16-17 septembre 2023	Concours de saut d'obstacles	Rahon Sport Equitation

Bel été à toutes et tous !

Le Maire,
Bernard PUSSET

